

## **Décret n° 2018-179 du 13 mars 2018 relatif au régime de résolution dans le secteur de l'assurance**

*ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/3/13/ECOT1735193D/jo/texte>*

*Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/3/13/2018-179/jo/texte>*

Publics concernés : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, organismes et groupes d'assurance.

Objet : le décret est pris en application de l'ordonnance n° 2017-1608 du 27 novembre 2017 relative à la création d'un régime de résolution pour le secteur de l'assurance.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret précise les dispositions réglementaires d'application du chapitre II du titre Ier du livre III du code des assurances relatif aux mesures de prévention et de gestion des crises. Plus précisément, le décret vise à préciser les conditions de mise en place, d'élaboration et d'examen des plans préventifs ; les dispositions relatives à la procédure de résolution et ses conséquences sur les parties prenantes ; les procédures de coopération et d'échange d'informations.

Références : le décret est pris en application du chapitre II du titre Ier du livre III du code des assurances introduit par ordonnance en vertu du V de l'article 47 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).